



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 28 mai 2024

2024 - 081	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 20/05/2024
	Date d'affichage : 20/05/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. CONSTANTIN

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

M. DEHEZ a donné procuration à M. BÉDAT

Mme EDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **M. Nicolas DARRACQ***

OBJET :

**RENOUVELLEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :
ROUTE DE LA GLACIERE
AFFAIRE SYDEC 058785**

Le SYDEC présente une étude financière et technique (affaire 058785) pour des travaux de renouvellement et de mise aux normes de l'éclairage public (dépose d'un luminaire vétuste + console existante, fourniture et pose d'un luminaire ISARO pro à leds de 49.7 W + crosse acier galva) avec une participation communale (sur fonds libres) de 384 € (sur un total de 1 011 € avec participation SYDEC de 469 €, et TVA de 158 €).

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL :

TTC :	1 011 €
TVA préfinancée par le Sydec :	158 €
HT :	853 €
Subventions apportées par Sydec :	469 €
Participation communale :	384 €



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les devis proposés par le SYDEC pour les montants et financements suivants :

Participation communale sur fonds libres

TTC :	1 011 €
TVA préfinancée par le Sydec :	158 €
HT :	853 €
Subventions apportées par Sydec :	469 €
Participation communale :	384 €

AUTORISE M. le Maire à le signer.

DIT que la participation communale de **384 €** (trois cent quatre-vingt-quatre euros) se fera sur fonds libre.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **10 juin 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024081

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).